

des listes, alors qu'il est prescrit qu'il y aura un homme nommé par le gouvernement du jour, virtuellement partisan des messieurs de la droite, qui fera la liste à même les sources qu'il lui plaira, et après l'avoir faite, la revisera, et de sa revision il n'y aura point d'appel sur les questions de fait. S'il fait quelque injustice, les gens n'ont aucun recours, parce qu'il doit être nommé pour la vie, et on ne peut exercer sur lui aucun contrôle. Qu'on me dise que c'est là un projet qu'on devrait présenter dans un parlement libre! Qu'on me dise que c'est là un projet qui a été suffisamment discuté dans le cours de deux semaines, alors que chaque membre de cette Chambre et chaque commettant des députés sont si vitale-ment intéressés à ce sujet! Qu'on me dise que nous sommes des obstructionnistes en le discutant pendant deux semaines, alors que nous avons la déclaration du premier ministre, qu'il faudrait toute une session pour y faire justice!

Les honorables messieurs doivent comprendre que nous avons un devoir à remplir envers nos commettants, et avec le sentiment de ce devoir, nous avons l'intention de le remplir. Nous ne voulons pas tyranniser la majorité, nous reconnaissons le fait que la majorité doit dominer dans un pays muni d'institutions représentatives; mais la majorité n'a aucun droit d'user du pouvoir placé dans ses mains par les électeurs pour enlever au peuple la liberté de se prononcer sur leur conduite et de se fortifier plus sûrement dans leurs sièges. Le bill devient plus condamnable quand nous voyons qu'il paraît y avoir l'intention chez les honorables messieurs de la droite de faire servir ce bill non seulement à se maintenir plus fortement dans leurs sièges, mais aussi à assaillir les sièges de ceux qui leur font de l'opposition. Un siège ou deux dans cette Chambre, ce n'est rien; il n'importe pas à un comté quel est l'homme qui le représente en cette Chambre; nous pouvons avoir de nos capacités l'idée que nous voulons, mais le pays a déjà marché sans nous, et nul homme n'a assez de valeur pour que le pays ne puisse se passer de lui. Si le principe renfermé dans ce bill est juste et bon, alors éditez une loi, quel que soit l'homme qui tombe ou celui qui arrive; mais il importe au peuple qu'on lui enlève le droit de décider librement à l'avenir, comme il l'a fait dans le passé, quels seront les hommes qui éliront leurs représentants. Nous pensons découvrir dans les dispositions de ce bill, je ne dirai pas un dessein, mais quelque chose qui produira l'effet dont j'ai parlé. Après avoir montré que le député de Lincoln a exagéré le coût de ce débat, laissez-moi appeler votre attention sur la question des dépenses se rattachant à ce bill. Elles ont été diversement évaluées par les membres de la gauche; les messieurs de la droite ne nous ont donné aucune estimation, et il nous faut par conséquent revenir sur les estimations faites de ce côté-ci.

Et à ce propos je dois dire qu'à tout événement, nous avons la satisfaction de comprendre que si les dépenses que ce bill fait encourir sont moindres d'un demi-million de dollars par année, la chose sera due à la discussion à laquelle se livrent les membres de la gauche. Combien de fonctionnaires vont être nommés en vertu de ce bill? Quelques députés nous ont dit que nous n'aurions pas besoin de 211 reviseurs—qu'un seul peut faire l'ouvrage de plus d'un comté. Nous ne savons comment cela pourra se faire; mais l'honorable ministre chargé du projet a fait l'autre jour une remarque qui me porte à croire qu'on a l'intention d'avoir un reviseur pour chaque comté. Lorsqu'on lui a demandé si l'on avait l'intention de faire reviseurs les juges de comtés, il a dit quelque chose comme ceci: "Nous tâcherons de faire des juges de comtés les reviseurs là où nous le pourrons, mais il faut se rappeler qu'il n'y a que 40 juges dans l'Ontario et environ 92 comtés." Que faut-il inférer de cette remarque, si ce n'est qu'il n'y a pas assez de juges de comtés pour en donner un à chaque comté; il va donc nommer des reviseurs en dehors du corps des juges. Je crois donc qu'il faut un reviseur pour chaque comté—pas 211, attendu qu'il y a des comtés doubles, mais quelque chose dans le voisi-

nage de 200 reviseurs, 200 avocats de plus mis sur le dos du pays—dont on n'a jamais entendu parler et dont on a presque jamais rêvé.

Le pays est aujourd'hui saturé de quémandeurs d'emplois et d'avocats en places. Si le nombre est moindre que 200, ce sera due à la discussion faite par l'opposition. Puis après?—200 commis en sus des reviseurs. Quoi encore?—200 huissiers pour servir les avis, soit 600 certain; et si vous avez 600 constables, 800 en tout, et les frais de voyage de tous ces employés en sus. Est-ce que l'estimation faite de ce côté-ci de la Chambre est considérable, quand nous disons que les salaires de 600 ou 800 employés, leurs frais de voyage et les impressions que va nécessiter ce rouage se monteront à un demi-million de dollars par année? Qu'est-ce que cela veut dire? N'y a-t-il pas dans la seule question de dépense une raison pour que l'amendement du député de Norfolk-Nord triomphe? S'il triomphe, qu'en coûtera-t-il au pays pour avoir ces listes? Pas un seul sou, parce que les municipalités sont les dépenses de ces listes et qu'il les faudra faire, que ce bill passe ou non. Que coûte une élection générale dans ce pays? N'est-ce pas environ \$120,000? Je le crois. Après qu'un parlement a duré cinq ans, le pays a à dépenser \$120,000 afin d'avoir une nouvelle élection et afin de choisir une autre Chambre des représentants; adoptez ce bill, et quelles vont être les dépenses? Cinq années à \$500,000 par année—\$2,500,000 ajoutés aux \$120,000. Sans ce bill le coût d'une élection générale de la Puissance est de \$120,000, avec le bill il sera de \$2,620,000.

UN DÉPUTÉ: Non.

M. PATERSON: Vous aurez à en répondre sur les tréteaux si vous ne répondez pas ici. Vous aurez à faire face à ces faits devant les électeurs. Si les dépenses sont moindres, ce sera dû aux efforts de l'opposition en faisant voir la nature du bill et à imposer l'économie au gouvernement. Que veut dire cette somme de \$500,000 par année capitalisée à 4 pour 100? Cela équivaut à une addition de \$12,500,000. Si mes chiffres sont exacts, cette Chambre, par l'adoption de ce bill, par le rejet de la proposition du député de Norfolk-Nord, va coûter au pays \$12,500,000, car cela équivaut à voter cette addition considérable à la dette publique. Il est temps que le comité hésite; il n'est pas encore trop tard. Je veux vous donner une idée par comparaison du montant en jeu dans ce projet. Pour ce qui me concerne, le peuple saura ce qu'il en coûte au pays pour faire repousser les vues de la minorité dans cette Chambre. On ne peut se faire une meilleure idée de la grande somme d'argent ajoutée virtuellement à la dette publique par l'adoption de ce projet, que par la comparaison des gains totaux des gens à gages dans les différentes villes du pays. Pour cette raison, j'ai pris le recensement de 1881, indiquant les gages gagnés par les différentes classes, en y comprenant le travail habile et les autres travaux, en tout 167 espèces différentes, en y comprenant les hommes qui travaillent dans les soieries, les chantiers de navires, les employés des fabriques, tous ceux qui travaillent dans l'industrie, et quel est le résultat? Il faudrait les gains réunis de la ville de Kingston, sous le chef indiqué, pendant trente-trois ans, pour former la somme qui virtuellement va être ajoutée à la dette publique si ce bill est adopté. Il faudra le total des gains de tous les ouvriers, de tous les artisans et de tous les employés des scieries de cette ville pendant douze ans et trois quarts pour former cette somme; il faudra dix ans de tous les gages payés à toutes les classes de la ville de London pour couvrir la dette que vous vous proposez d'ajouter par ce bill. Il faudra cinq ans et demi de tous les gages de ces classes dans la grande ville de Hamilton pour le faire disparaître; il faudra trois ans et un tiers de tous les gages de la vaste armée des travailleurs, qui se monte à 12,703, dans la grande ville de Toronto, pour l'effacer, et cependant on va imposer une dette à ces hommes afin de payer l'intérêt pour